

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Monique DINET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Daniel FRERY à Jacques ALEXANDRE, Jacques DEAS à Denis BANDELIER, Frédéric ROUSSE à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 septembre	Le 20 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard LIAIS est désigné.

2018-07-09 Rapport d'activité 2017

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article L5211-39 du 13 juillet 1999 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CGCT et la loi sur l'intercommunalité donnent l'obligation aux EPCI de notre catégorie de réaliser annuellement un Rapport d'activité qui doit être présenté au conseil.

Ce rapport reprend l'ensemble des actions de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Le représentant des communes devant régulièrement rendre compte du fonctionnement de la CCST au Conseil Municipal, ce rapport lui permet, rapidement, de pouvoir pleinement répondre à ses obligations quant à l'information complète des tiers.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Rapport d'activité 2017 de la CCST.**

Annexe : Rapport d'activité CCST 2017

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

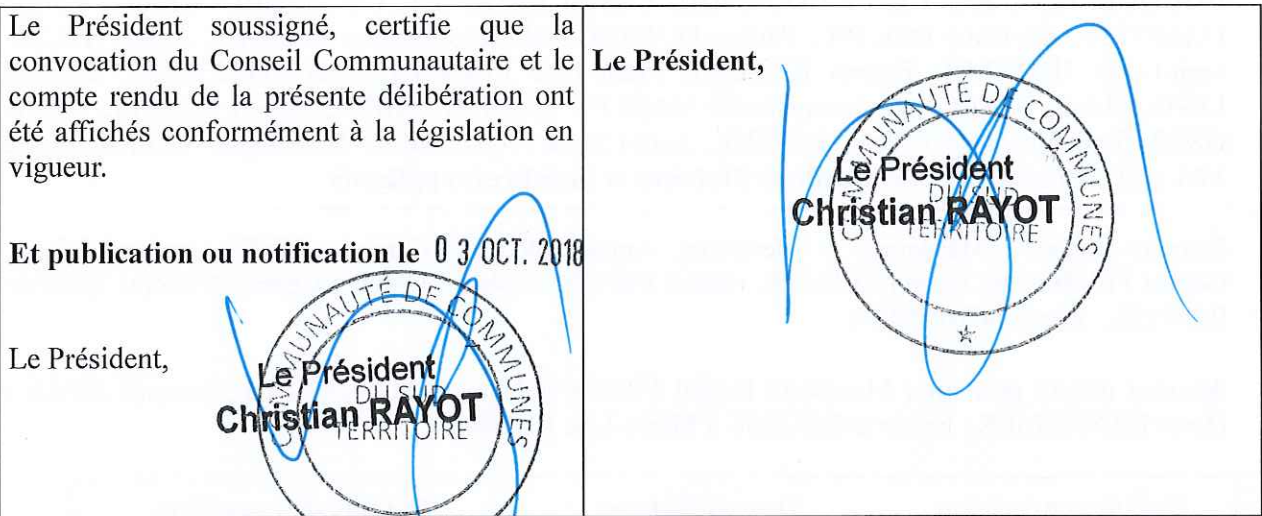
Et publication ou notification le 03 OCT. 2018

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_09-DE

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Communauté de Communes du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr



Zone du Technoparc et plateforme douanière



Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement*. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

*(article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Berger
Levrault
PREAMBULE

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_09-DE



Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le



ID : 090-249000241-20180927-2018_07_09-DE



6	Aménagement du territoire
9	Coopération transfrontalière
11	Développement économique
17	Commerce
20	Politiques territoriales
22	Tourisme
24	Ecole de musique
26	Eau potable
30	Assainissement collectif et non collectif
34	Ordures ménagères
38	GEMAPI
42	Urbanisme - Droit des sols
44	Police municipale intercommunale
49	Communication
51	Vie institutionnelle

Aménagement du territoire

1. Réhabilitation de l'ensemble immobilier des Fonteneilles à Beaucourt

Suite à l'étude de faisabilité commandée en 2016, la Communauté de Communes a lancé un appel à projet global pour le réaménagement du bâtiment et ses abords, en programme immobilier à vocation de logements pour les 2/3 du bâtiment, l'aile du bâtiment restante étant dévolue à l'accueil d'activités, commerciales, tertiaires ou de service public.

Le marché a été attribué à la société Loft Company, société basée en Alsace et spécialisée dans la réhabilitation de friches industrielles en programmes de logements (projets réalisés sur Mulhouse et Guebwiller).

Avec le concours d'un cabinet d'architectes associés, la société est chargée de proposer à la collectivité un programme global (plan paysager, plans d'aménagement intérieur, programme financier, grille de prix de vente...) permettant à terme la réhabilitation du bâtiment et la vente des lots en VEFA.

Plusieurs réunions se sont déroulées sur l'année 2017, avec pour objectif d'aboutir en 2018 à un lancement de pré-commercialisation sur la base d'un permis de construire accordé. La CCST s'est engagée à participer à cette pré-commercialisation à hauteur de 90 000 euros, qui réintégreront le compte d'exploitation si l'opération est lancée.

En 2017, 12 885,00 euros ont été dépensés en frais d'animation du programme, et 2 120,40 euros en assistance à maîtrise d'ouvrage.



2. OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Suite au lancement d'une nouvelle OPAH validé en 2016, une consultation a été lancée en 2017 pour réalisation de l'étude diagnostic préalable à la mise en place d'une OPAH.

Après sollicitation de différents bureaux d'études, le cabinet Urbam Conseil (en charge de la précédente opération) s'est vu attribuer le marché pour un montant de 26 800,00 euros TTC. Cette étude s'est déroulée sur 2 phases : une phase de diagnostic du territoire sur l'ensemble des communes permettant de faire émerger les grandes tendances, et une phase de réalisation d'un plan d'actions permettant d'orienter d'ores et déjà la prochaine OPAH.

Un première réunion de lancement associant les 27 communes a eu lieu le 23 janvier 2017, et ce « Comité de Pilotage élargi » s'est réuni le 15 mai 2017 pour le rendu du diagnostic. Le plan d'actions, validé par les membres du Copil, a été transmis à l'ensemble des communes à la suite ; il a pour objectifs de hiérarchiser les enjeux locaux d'une action sur le parc privé, de déterminer l'opportunité de mise en œuvre d'un dispositif opérationnel, de préciser la nature de ce dispositif, son périmètre et ses axes majeurs, d'identifier les actions spécifiques nécessaires, de proposer en conséquence des secteurs ou des thématiques d'interventions prioritaires.

Cette étude, qui s'est déroulée sur une durée d'environ 8 mois, a bénéficié du soutien de l'État (ANAH) pour un montant de 11 337,00 euros et du Département du Territoire de Belfort pour un montant de 3 400,95 euros. Cette étude sera suivie dès 2018 de l'étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH, avant de pouvoir entrer en phase opérationnelle de suivi-animation et réalisation de travaux en 2019.



3. Revitalisation des bourgs-centres : Appel à Manifestation d'Intérêt Régional

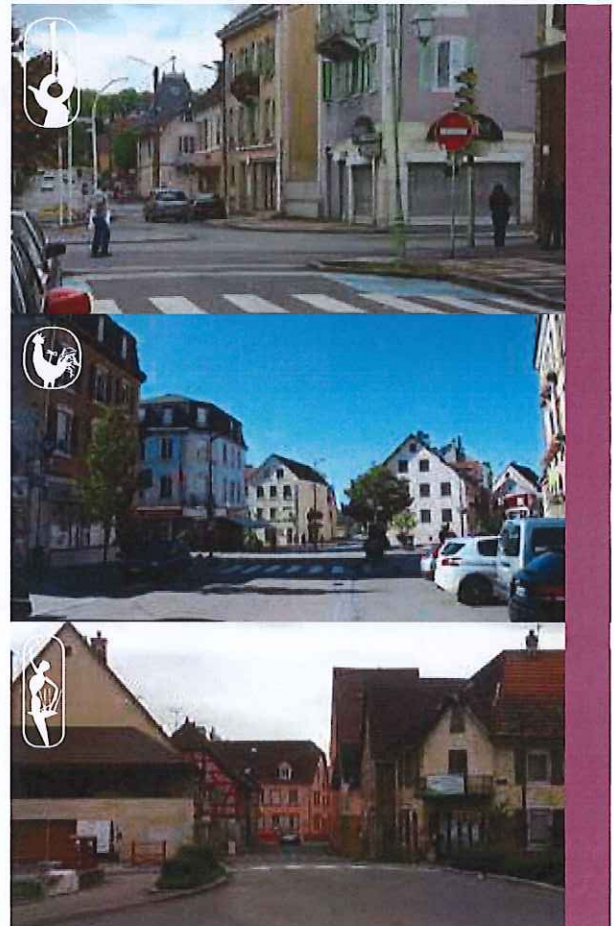
La Région de Franche-Comté a lancé en mars 2015, un appel à manifestation d'intérêt : Revitalisation des Bourgs-Centres Franc-Comtois.

Après la présentation du diagnostic élaboré par le Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort en 2016, la CCST s'est engagée dans la phase 2 de l'Appel à Projets, sous une candidature commune aux 3 bourgs-centres.

Cette phase, d'une durée d'1 an environ, est consacrée à l'élaboration d'une étude de programmation commune aux 3 bourgs.

Un appel d'offres lancé en 2017 a permis de retenir le cabinet Verdi Ingénierie en groupement avec le bureau Pivadis, spécialisé dans la problématique commerciale, et de signer avec eux le marché d'étude pour un montant global de 77 001,30 euros TTC.

Cette étude, qui se déroulera tout le long de l'année 2018, est subventionnée à hauteur de 60% du coût hors taxes, soit une subvention attendue de 38 500,00 euros.





5. Concession des Forges – Phase 2 « Aménagement de la Place des Forges »

L'année 2017 a été marquée par la poursuite des travaux de la concession. Le périmètre de celle-ci a été légèrement modifié, afin de prendre en considération les espaces extérieurs de l'ancienne école des Forges.

Ceux-ci ont porté principalement sur l'aménagement de la place des Forges et de ses abords, dans un souci qualitatif afin de mettre en valeur les bâtiments anciens entourant cette place. Le principe général qui a été retenu a été la mise en place de bacs en acier corten permettant de recevoir les différentes plantations (érables de différentes espèces, graminées, fleurs). L'organisation de ces bacs a été réalisée sous forme de portions de cercles, destinés à rappeler les bobines de fil d'acier, à la base de l'activité industrielle du site. Les espaces intercalaires et de circulations ont été traités en pavés au pied des bâtiments, en béton désactivé sur le reste de la place. La piste cyclable longeant les emprises de SELECTARC a été prolongée jusqu'à l'extrémité de cette place.

L'aménagement de cette place était terminé au 31 décembre 2017, date requise pour l'installation sur le site du siège de LISI.

Les vannages du canal ont été repris, le bassin d'extrémité a été curé et rétabli, sur son aspect sud-ouest, dans sa géométrie d'origine.

Les opérations de relogement des habitants de l'immeuble dit « la caserne » ont été menées à bien avant la fin de l'année, et ont permis d'engager en fin d'année les opérations préparatoires à la démolition de cet immeuble, avec en particulier le désamiantage.

Coopération transfrontalière

1. Programme de promotion du covoiturage dans l'Arc Jurassien

De façon à apporter une réponse à la problématique des déplacements domicile-travail en voiture individuelle, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et l'association arcjurassien.ch portent un programme INTERREG de coopération franco-suisse destiné à promouvoir la pratique du covoiturage à l'échelle du massif. La Communauté de Communes du Sud Territoire participe depuis 2015 à la phase 3 du programme, organisé autour de 4 thèmes de travail :

- Continuer à innover pour simplifier au maximum l'inscription et le passage à l'acte,
- Toucher de nouveaux publics,
- Intensifier le programme en poursuivant les animations,
- Pérenniser le dispositif.

Le coût de la participation au projet pour la CCST est évalué à 108 028,00 euros TTC sur 3 ans et le programme bénéficie d'un soutien de l'Europe au titre des fonds FEDER Interreg de 64 817,00 euros, et de l'État au titre du Commissariat de Massif de 5802,00 euros. L'autofinancement de la collectivité s'élève à 37 409,00 euros TTC dont 16 409,00 euros de participation financière et de 21 000,00 euros de valorisation de l'ingénierie interne.

La Communauté de Communes a participé aux réunions du Comité de Pilotage du projet les 28 mars et 29 juin 2017 à Yverdon-les-Bains.

Le cabinet chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, Inddigo, a concentré son travail sur la recherche d'idées novatrices en matière de covoiturage et sur les perspectives de pérennisation du programme après 2018. La société Mobilidee, en charge de l'animation du programme, a contacté l'ensemble des entreprises du Sud Territoire afin de leur présenter le programme et les actions possibles à mener.

En 2017, 12 885,00 euros ont été dépensés en frais d'animation du programme, et 2 120,40 euros en assistance à maîtrise d'ouvrage.

www.covoiturage-arcjurassien.com

COVOITURAGE
Arc Jurassien
ENTREZ
À plusieurs
c'est meilleur

On y va ensemble ?
+ 41 (0)800 25 26 27 (APPEL GRATUIT)

Partenaire: Communauté de Communes du Sud Territoire

Interreg
France - Suisse

UNION EUROPEENNE

Logo of Switzerland

Le développement des activités aux portes de Delle côté Suisse (zone du Technoparc) a entraîné une densification voire une saturation du trafic et du stationnement sur la zone, et plus largement sur la commune.

Fin 2016, environ 3000 frontaliers issus de la CCST ont été comptabilisés.

2. Création d'un parc de covoiturage

En novembre 2016, le Conseil Communautaire a validé la création, sur la zone du Technoparc, d'un parking-aire de covoiturage libre d'accès à tous les usagers et à toute heure, offrant une solution de covoiturage organisé. Il a été décidé de réaliser un parking de 59 places sur une surface foncière de 3 270 m². Le budget global de l'opération est estimé à 349 000 € HT pour le groupement de commande CCST/SODEB.

Le budget prévisionnel pour la partie CCST se monte quant à lui à 265 000 €. Le 21 avril 2017, le cabinet CLERGET basé à Belfort a été choisi pour la conception et le suivi des travaux, pour un montant de 13 785,50 € HT.

Les travaux ont débuté en août 2018 pour une réception de l'ouvrage deuxième semestre 2018.

Ce projet fait l'objet d'une aide de la Région Bourgogne Franche Comté pour un montant de 41 000 € dans le cadre des Contrats d'Aménagement et de Développement Durable (CADD 2015-2017) ainsi que de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 59 033,22 €.

Une demande d'aide est en cours au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER 2014-2020). Le dossier est en cours d'instruction.



Développement Economique

1. Zones d'Activités de la CCST

Un marché d'entretien des zones d'activités gérées par la CCST auxquelles s'ajoute la gare de Delle a été signé avec l'entreprise CHAMOIS le 15 septembre 2017 pour un montant de 27 272 € HT. Ce marché est conclu pour une durée d'une année pour la tranche ferme renouvelable deux fois soit une durée totale maximale de trois ans.

1.1 Zac des Chauffours à Delle

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par M. PECQUEUX dirigeant la société BIOLID France dont le siège social se trouve à Turckheim (68). L'activité principale de cette dernière est le traitement et l'élimination des déchets non dangereux mais également le développement de projets de méthanisation. Le projet de M. PECQUEUX est d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 12 000 m² environ au prix de vente de 22 € HT/m² afin d'y installer une nouvelle entité d'usine de méthanisation « BioliDelle ».

Parmi les différents objectifs du projet, nous pouvons retenir notamment la valorisation des biodéchets, des cosubstrats méthanogènes collectés en circuits courts (issus de céréales, céréales déclassées et cultures intermédiaires), la production de gaz vert (biométhane) et sa réinjection dans le réseau de distribution de gaz de Delle et de sa périphérie et la production de ressources locales et renouvelables d'engrais compatibles avec l'agriculture biologique.

L'année 2017 offre le temps nécessaire à la réflexion, la concertation et la maturation du projet.

Bâtiment relais installée sur la Zone des Chauffours

Des contrats de bail de courte durée sont mis en place dans le cadre de l'installation d'une entreprise à savoir :

- Une cellule de 300 m² à la SARL Ernest ROTH France spécialisée dans la vente de machines et équipements notamment dans le domaine agricole et travaux publics pour une durée de 12 mois à compter du 01 mars 2017 pour un loyer mensuel de 1 500 € HT augmenté de la TVA,

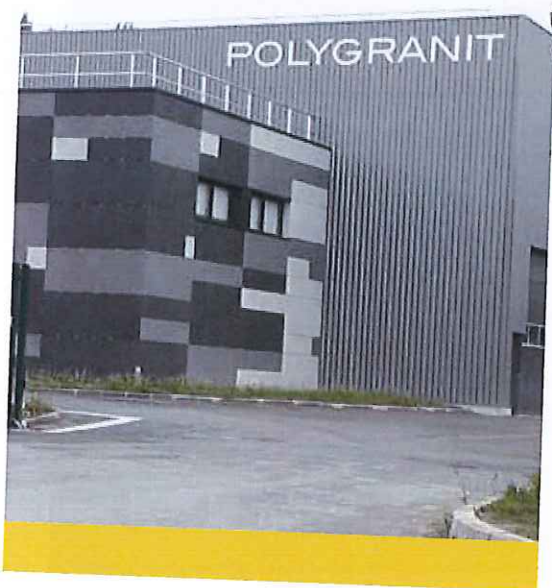
Fin d'année 2017, deux entreprises occupent chacune 300 m² dans le bâtiment relais à savoir la SARL ROTH France et l'entreprise FC Dépannage 90. L'entreprise MECA AUTO qui occupait la cellule n° 2, quant à elle, a été placée en liquidation judiciaire en février 2017. Deux cellules restent donc libres à la location.



**1.2 Zac des Grands Sillons
 Installation de l'entreprise
 POLYGRANIT**

La société Polygranit, installée à Grandvillars rue de la Batterie, tant en raison du développement de ses marchés que des investissements a souhaité implanter un nouveau site sur la Zac des Grands Sillons à Grandvillars qui correspondait pleinement à ses attentes :

- Proximité avec l'ancienne entreprise évitant un important déplacement des salariés,
- Eloignement des espaces d'habitation ,
- Accès rapide à la RN 1019 et aux circuits de logistiques,
- Disponibilité d'un terrain permettant de répondre aux développements futurs,
- Centralité vis à vis des clients et lieux de ventes.



Compte tenu de l'activité particulière de l'entreprise (taille de granit et autres roches), le terrain ne pouvait en l'état satisfaire aux contraintes de fortes portances de l'entreprise. L'aménagement standard initial de la zone a été complété par un renforcement de la structure de son sol afin d'admettre l'installation des infrastructures visées.

La collectivité a décidé de procéder au plateformage du foncier à céder afin d'optimiser les performances du sol avant cession du terrain à l'entreprise en vue de l'implantation immédiate mais aussi son extension.

Un hectare cinquante-trois ares et vingt-trois centiares a été vendu à l'entreprise le 30 Août 2017.

La nouvelle usine compte actuellement 4 200 m2 de surface couverte et une capacité de stockage de plus de 50 000 m2 de tranches. Son secteur d'activité est étendu principalement dans le grand Est de la France.

**Installation de l'entreprise
 SCHMIDLIN**

Dans le cadre de l'installation sur la Zac des Grands Sillons de la SCI DISTI (Monsieur SCHMIDLIN chauffagiste résidant à Faverois) un acte de vente a été signé le 07 juin 2017 pour une surface foncière de 1 800 m2 et un montant de 32 400 € HT.





1.3 Zac du Technoparc à Delle

Projet d'aménagement d'une parcelle de 3ha 10a 32

Début 2017, une relation a été établie avec la société SOPIC Nord, spécialisée dans l'aménagement de zones d'activité. Les discussions menées entre l'aménageur et la collectivité ont permis de déboucher sur un projet de création d'une aire de services, présentant la caractéristique d'être accessible à la fois depuis l'axe, mais desservant également les environs.

Les implantations prévues sont celles que l'on trouve, de façon classique, sur une aire de services et sont déjà pressenties :

- une station-service et sa boutique;
- un espace de petite restauration, essentiellement à destination de la clientèle de passage ;
- un magasin alimentaire.

Un accord cadre a été signé entre la collectivité et l'aménageur permettant de fixer les modalités de réalisation du projet, ce dernier pouvant s'étaler sur plusieurs années (trois années maximum).

En termes financiers, la cession projetée est proposée au prix de 30 € HT du mètre carré soit pour la totalité de la parcelle la somme de 930 960,00 € HT.

1.4 Zac des Popins

En 2017, la Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par Mr GRANDGIRARD Michael artisan paysagiste.

Exerçant son activité sur la commune de Méziré (« Grandgirard Paysage »), cet artisan, déjà propriétaire de la parcelle n° 260 section AB sur la Za des Popins, souhaitait acquérir la parcelle contiguë n° 261 Section AB d'une contenance de 18a73ca de façon à installer sur la totalité du foncier sa nouvelle entreprise incluant un bâtiment d'environ 250 m2 avec showroom ainsi qu'un entrepôt pour stockage de matériel. Le prix de cession a été fixé à 11.50 € HT/m2 soit un total pour cette vente de : 21 539,50 € HT



2. Réhabilitation du centre commercial de la Zac de l'Allaine à Delle

Les difficultés des commerces de centre-ville sont bien connues, avec chaque année la perte de milliers de commerces de proximité. Le maintien du petit commerce de proximité suppose qu'il évolue, s'adapte aux conditions du monde moderne.

Plusieurs éléments semblent à cet égard décisifs ; le premier est la visibilité, qui dépend clairement du lieu d'implantation. Les commerces de centre-ville sont ainsi très pénalisés par rapport à ceux situés sur un grand axe. Le second est l'effet de masse, lié à la proximité des commerces, qui s'épaulent les uns les autres, comme en témoigne le succès des galeries commerciales et des rues piétonnes. Le troisième, généralement surestimé et argument facile qui évite toute réflexion, est la facilité d'accès et de stationnement. Il va de soi que le stationnement est un outil indispensable, mais l'exemple même des rues piétonnes montre bien que la dynamique de groupe est beaucoup plus importante que la proximité immédiate du stationnement.

Une opportunité est à ce titre présente sur le sol de Delle, opportunité que la collectivité a décidé d'exploiter, à travers le site de l'ancien Leader-Price avenue Aurélie LOPEZ, qui n'abrite plus aujourd'hui qu'une seule enseigne, d'optique.

En matière de surface cet ensemble immobilier, d'environ 1 500 m², permettra après découpage de disposer d'une dizaine de cellules commerciales, permettant de créer un effet de masse et donc d'entraînement.

Le choix du maître d'œuvre auquel la collectivité confiera la conception de son projet et le suivi des travaux est réalisé le 24 octobre 2017. Le cabinet SOLMON basé à Montbéliard s'acquittera de cette tâche pour un montant de 64 000 €.

Les discussions engagées avec le propriétaire de l'essentiel des surfaces vacantes ont permis de déboucher début novembre 2017 sur la cession de cet immeuble à la Communauté de Communes, pour un montant arrêté à 730 000 €.

Une première estimation des travaux qui doivent débuter en septembre 2018 conduit à une évaluation de l'ordre de 1 460K€ HT, pour une prestation qui prendra en charge la réfection complète de l'enveloppe du bâtiment, en s'appuyant le plus possible sur la structure actuelle, la mise en place des façades et vitrines, les huisseries extérieures, le cloisonnement intérieur et l'arrivée des fluides dans chacune des cellules, l'aménagement de chacune de celles-ci étant opéré au choix par le locataire.

La livraison du bâtiment est prévue fin du premier semestre 2019.

Ce projet fait l'objet d'une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 (DSIL) pour un montant de 300 000 €.



3. Suivi de projets et contacts avec les entreprises locales

De nombreuses réunions sont organisées avec les partenaires du développement économique (ADN FC, AUTB, SODEB, TANDEM) par et dans les locaux de l'ADN FC afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

4. Le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire

Parallèlement la CCST maintient, dans le cadre de sa compétence en développement économique, son partenariat avec le Club des Chefs d'Entreprise du Sud Territoire créé en 2011. Elle participe régulièrement à l'organisation de rencontres avec les Chefs d'Entreprises locaux lui permettant ainsi de mieux connaître les acteurs économiques présents sur son territoire.

Elle apporte également son soutien dans l'organisation des manifestations du Club (réunions thématiques et événements conviviaux).

Le Club des Chefs d'Entreprises compte 43 adhérents en 2017.

Il a organisé de nombreuses manifestations parmi lesquelles :

- La visite de la caserne des pompiers de Delle,
- La visite de la brasserie de Badevel,
- La visite du fort de Bessoncourt,

A l'instar de la soirée prestige qui s'est déroulée en Avril 2015 le Club a organisé le 23 novembre 2017, en partenariat avec la CCST, la venue de Muriel HERMINE pour une conférence exceptionnelle dans la salle de spectacle de Grandvillars. Ce fut l'occasion pour les Chefs d'Entreprises avec leurs collaborateurs d'aborder la notion du « défi d'être soi ». Cette soirée eut un franc succès et attira plus de 200 personnes.

5. Le C.A.E.R : Centre d'Accueil Economique Régional du District de Porrentruy en Suisse

Le 04 juillet 2017, une réunion a été organisée à l'initiative de la CCST avec le C.A.E.R pour aborder la stratégie et la coopération transfrontalière dans le cadre du développement économique et touristique de notre territoire. Plusieurs thématiques ont été abordées parmi lesquelles : les projets touristiques transfrontaliers, le Club affaire et le covoiturage.

6. Les Différents partenariats

Avec la Mission Locale Espaces Jeunes de Delle

La Communauté de Communes consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi rencontrées par les jeunes résidant sur le territoire communautaire a poursuivi au cours de l'année 2017 son soutien financier dans le cadre des actions et des projets de la Mission Locale (par convention) afin de favoriser la mobilisation et l'insertion des jeunes dans l'emploi. La collectivité verse une subvention annuelle de 45 € par jeune accueilli. En 2017 le montant de la subvention octroyée par la CCST est de 26 370,00 €.

Avec le MEDEF Franche Comté dans le cadre de la mise en place d'un réseau de parrainage

Une convention de partenariat d'une année a été renouvelée en 2017 entre la Communauté de Communes du Sud Territoire et le Mouvement des Entreprises de France en Franche Comté dans le cadre d'actions spécifiques de mises en place pour l'emploi.

Cette action a pour objectif de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et des représentants d'entreprises et également de développer les ressources externes nécessaires pour favoriser le retour à l'emploi de ses concitoyens.

Le bilan 2017 de parrainage fait état de 14 personnes suivies avec 14% de sorties positives (toutes sorties sauf abandon et recherche d'emploi en cours) et 7 % de sorties en emploi durable.

Le montant du financement de la collectivité pour cette action de parrainage s'élève à 4 900 €.

Commerce

1. L'OCMACS

L'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) est menée depuis début 2016 par la Communauté de Communes du Sud territoire. Elle a pour but de redynamiser le tissu commercial et artisanal du Sud Territoire dans le cadre d'un partenariat avec les chambres consulaires, les associations de commerçants, les collectivités locales ainsi que l'État.

Elle comporte 8 actions, dont l'action 8 consacrée à l'embauche d'un animateur dédié à l'opération.

ACTION 1 : Implantation d'une conciergerie d'entreprise

Action annulée faute d'avancée concrète dans le projet et enveloppe dédiée réaffectée sur une autre action.

ACTION 2 : Étude d'un plan de communication commerciale

Utilisation du nouveau logo et slogan pour les manifestations des Commerçants & Artisans. Mise à disposition des 8 VITABRIS pour de nombreuses manifestations culturelles, sportives et éducatives. Participation à 12 événements sur l'année 2017.



ACTION 3 : Renforcement de la signalétique

Consultation lancée pour le choix du prestataire fin 2017 pour attribution du marché début 2018. A l'origine un marché de 72 000 €, ramené après négociations auprès des 2 prestataires, à 54 840 € (pose comprise). L'objectif est de promouvoir l'offre Artisanale, commerciale et de services, par la mise à disposition d'espaces publicitaires dédié aux professionnels à l'aide de 24 panneaux situés sur les 3 bourgs centres ainsi que sur les communes rurales.

ACTION 4 : Valorisation de marchés du terroir

Sélection des 10 participants et mise en place du 1er Marché du Terroir de la CCST sur la commune de Réchésy (le vendredi 22 septembre 2017), plus de 150 visiteurs. Réunions avec différentes Mairies et Associations pour réitérer l'opération sur 2018.

ACTION 5 : Diagnostic préalable à l'investissement des professionnels

6 000 € ont été versés aux deux chambres consulaires (CMA et CCI) pour les diagnostics réalisés concernant les dossiers présentés en 2017.

ACTION 6 : Aide à la rénovation et à la mise aux normes des locaux professionnels

10 dossiers instruits en 2017 pour un montant de subventions de la CCST de 30 760,14 € et de 24 925,71 € concernant l'Etat. Prorogation de la convention jusqu'en février 2018 afin de dépasser l'objectif de 15 dossiers estimés par le cabinet HRU en 2011 (en finalité à la date du 28 février 2018, 25 dossiers ont été réalisés depuis le début de l'opération).

ACTION 7 : Animation commerciale collective portée par les 2 UCA

Collaboration avec les 2 ACA de Delle / Joncherey / Grandvillars et de Beaucourt pour leurs différentes manifestations. Un travail pour optimiser la communication a été réalisé avec les associations afin de développer leur notoriété et d'augmenter le nombre d'adhérents. Participation aux réunions des 2 ACA. Collaboration avec les Mairies (notamment Delle et Beaucourt) pour recherche d'attractivité pour centre-bourg.



2. Dynamisation du commerce dans le Sud Territoire

Centre commercial de l'Allaine

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien Leader Price en centre commercial sur la Commune de Delle, une présélection des candidats volontaires souhaitant intégrer le centre commercial a été effectuée. 6 réunions ont eu lieu avec les commerçants pour présenter le projet : la 1ère en février pour exposer le projet aux commerçants, une autre en mars, 2 sur octobre / novembre et 2 autres en décembre permettant d'associer les commerçants à l'avancée du projet.

Installation de nouveaux commerçants

Un accompagnement régulier est effectué par l'animateur Commerce notamment sur les bourgs-centres afin de redynamiser le commerce de centre-bourg et favoriser l'implantation de nouveaux commerces. Une analyse de la viabilité des projets est réalisée, les candidats sont accompagnés dans la recherche des locaux vacants en adéquation avec leurs demandes, et des contacts avec les propriétaires sont établis.

En 2017, une dizaine de porteurs de projets ont été rencontrés dont 5 ont abouti (Foo' de Bagels – salon Gwendoline - Black & Tea – Dépôt vente Beaucourt – Epicerie mobile "chez Pat").





Politiques territoriales

1. Contrat de ruralité

La CCST et l'État ont signé, le 13 mars 2017, un Contrat de ruralité d'une durée de 4 ans, premier du département. À l'instar des contrats de ville, les contrats de ruralité coordonnent les moyens financiers et planifient l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accès aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore, de cohésion sociale.

Ainsi 27 projets structurants qui intègrent tant les projets de la CCST que ceux de ses communes membres sont inscrits dans ce contrat pour un montant total de 16 665 700 d'€ dont 2,68 M€ de financements de l'État.

Une démarche partagée avec l'État qui montre non seulement la cohérence de l'action publique, mais aussi la dynamique durable du Sud Territoire qui met tout en oeuvre pour développer ses potentialités.

Parmi les projets structurants inscrits au Contrat de ruralité :

- Restructuration d'une friche commerciale à Delle ;
- Aménagement de la Place des Forges à Grandvillars ;
- Pôle touristique rural à Brebotte ;
- Parking de covoiturage à Delle ;
- Reméandrement de l'Allaine.

2. TEPCV

TEPCV : dans le prolongement de la convention signée en juillet 2016, la mise en oeuvre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) s'est poursuivi. Pour mémoire, l'enveloppe allouée aux actions inscrites dans cette démarche s'élève à près de 500 000 € pour un investissement global de plus de 1 385 000 €. Figure notamment la future déchetterie de Florimont dont le projet sera développé au cours de l'année 2018.

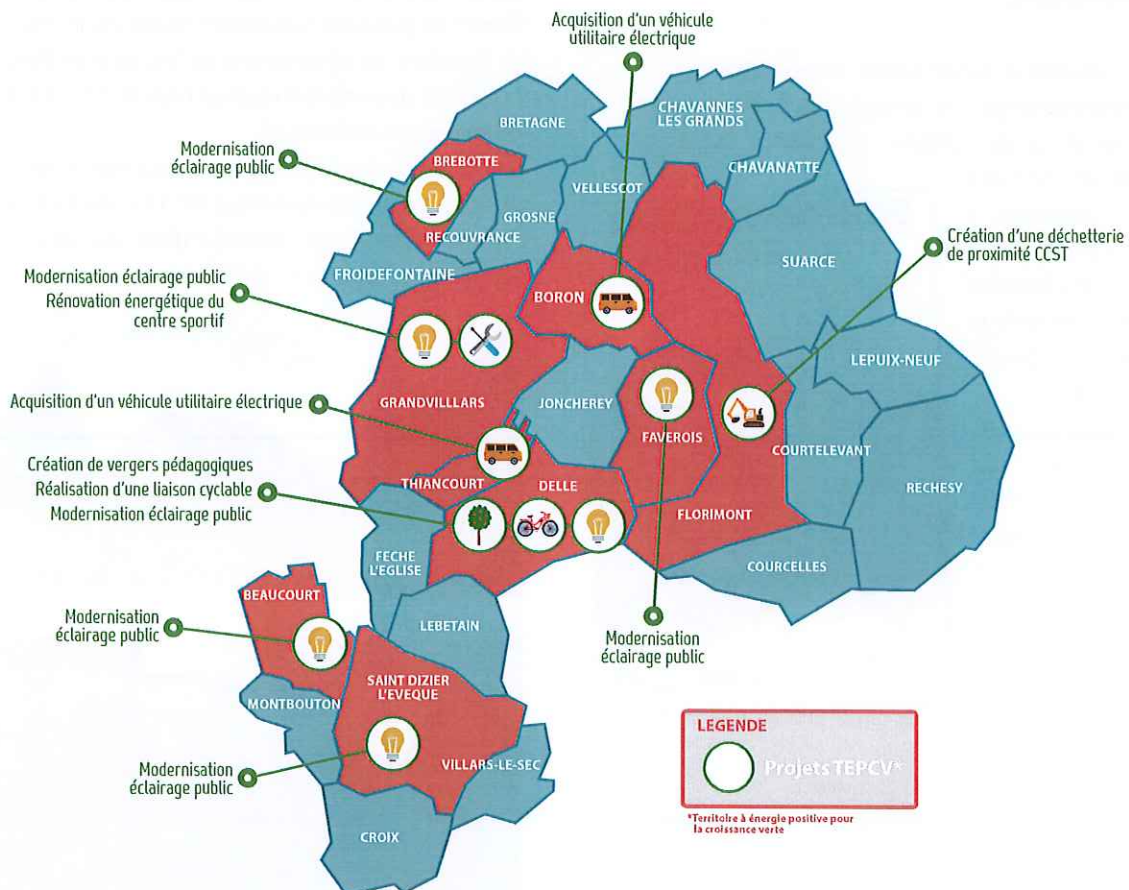


La Communauté de Communes du Sud Territoire et la Ville de Delle ont signé le 22 juillet 2016 une convention TEPCV avec le ministère de la transition écologique et solidaire, leur permettant d'obtenir près de 500 000 € de subvention répartie entre 9 collectivités et 12 actions portant sur la transition énergétique.

Outre la CCST, dont le projet TEPCV est la nouvelle déchetterie de Florimont, 11 autres projets concernent 8 communes : Beaucourt, Delle, Boron, Grandvillars, Brebotte, Faverois, Saint-Dizier-L'Évêque et Thiancourt, lesquelles regroupent près de 70 % des habitants de la CC.

Les domaines d'actions prioritaires concernés par ces 12 projets sont :

- Réduction de la consommation d'énergie : modernisation de l'éclairage public dans 6 communes, rénovation énergétique du centre sportif de Grandvillars,
- Diminution des pollutions et développement des transports propres : liaison cyclable vers la gare de Delle, acquisition de véhicules électriques,
- Préservation de la biodiversité /Éducation à l'environnement : vergers pédagogiques et hôtels à insectes, avec les établissements scolaires,
- Lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets : nouvelle déchetterie de proximité à Florimont.



Tourisme

Le tourisme constitue aujourd'hui un axe stratégique de développement économique et d'attractivité du Sud Territoire dont les enjeux et les perspectives sont formalisés dans le Schéma de développement touristique 2017-2020.

Pour mémoire, la politique touristique de la CCST s'est d'abord matérialisée par les sentiers de randonnées familles, aujourd'hui au nombre de 20, puis par la création de produits d'accueil pour les touristes (pochettes, magazine touristique, sets de table) et, en 2016, par l'ouverture du site de l'Eco-village des cabanes des Grands Reflets à Joncherey.

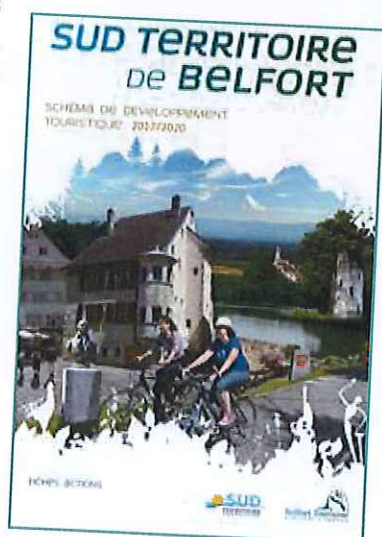
1. Schéma de développement touristique 2017-2020

Adopté le 28 septembre 2017, le Schéma de développement touristique 2017-2020 de la CCST s'organise autour de 5 axes et de 28 fiches-actions.

Le 1er axe consiste à accompagner le développement du parc des hébergements touristiques avec notamment le projet emblématique des cabanes des Grands Reflets qui ont accueilli en 2017 plus de 4 000 « cabaneurs ». C'est aussi le projet du pôle touristique rural à Brebotte (voir ci-après). C'est enfin le soutien à plusieurs projets locaux (voir ci-après).

Le 2ème axe a pour objectif d'exploiter au mieux les deux grandes voies de cyclotourisme qui traversent le Sud Territoire ainsi que les activités de pleine nature. Le 3ème axe s'intéresse à la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine architectural et historique du Sud Territoire.

Les deux derniers axes concernent le développement de la notoriété touristique du Sud et la structuration de l'organisation touristique.



2. Pôle touristique rural de Brebotte

Le Pôle Touristique Rural de Brebotte, ancien « café du Canal », deviendra prochainement un gîte cyclotouristique, avec hébergement (chambres et camping), point d'information touristique et restaurant. La construction sera de type sundgauvienne à colombages en chêne, à l'image de l'Eco-Hutte des cabanes des Grands Reflets.

Après la déconstruction de l'ancien café du Canal, inutilisable pour des locaux ouverts au public, une première poutre a été posée fin novembre 2017, sur invitation du Président Christian RAYOT en présence notamment du sénateur Cédric PERRIN, du Président du département du Territoire de Belfort Florian BOUQUET, du conseiller régional Francis COTTET et du maire de Brebotte Pierre VALLAT.

La réalisation de cet équipement sera menée durant l'année 2018 pour une ouverture début 2019. Le montant prévisionnel du projet est d'environ 700 000 € (Etat : 100 000 €, Région : 83 800 €, Département : 52 700 €).



3. Conventions d'accompagnement de projets touristiques

Dans le cadre de son Schéma de développement touristique, la CCST a signé 3 conventions d'accompagnement de projets touristiques :

- Chavanatte : pour la restauration d'une ferme sundgauvienne au coeur du village en vue de créer un accueil touristique, de la restauration et un gîte. Sur un coût prévisionnel de 431 000 €, la CCST apporte 86 200 €.

- Froidefontaine : pour la rénovation de la toiture de l'église du XIe siècle. Sur un coût prévisionnel de restauration de 98 282 €, la CCST a décidé d'apporter une subvention de 24 571 €.

- Courtelevant : pour la réalisation d'un grand gîte touristique sur le site du moulin permettant d'accueillir et d'héberger près de 30 touristes. Sur un projet de 652 212 €, la CCST a décidé d'octroyer une aide de 65 200 €.

4. Produits d'accueil

Dans le cadre de son partenariat avec Belfort Tourisme, la CCST a lancé en 2017 plusieurs outils de promotion touristique :

L'année 2017 a vu l'édition d'une carte « Pass Touristique » remise par les hébergeurs aux touristes qui ont séjourné au moins une nuit dans le Sud Territoire.

Ce Pass permet à une famille de bénéficier d'offres touristiques promotionnelles chez un certain nombre de partenaires dans le domaine des loisirs, de la restauration et de la gastronomie.

Elle est valable à l'occasion d'une première visite chez eux.



Une série de cartes postales spécifiques aux paysages du Sud Territoire a été éditée et diffusée en 2017. 3 visuels ont été élaborés : Beaucourt, Delle et Grandvillars/Contreforts du Jura et Sundgau.



Ecole de musique

1. Ecole de musique

Attentive aux difficultés rencontrées tant par l'Union Delloise que par l'Ecole de musique municipale de la Ville de Beaucourt et résolue à proposer une offre adaptée en matière d'enseignement de la musique aux habitants du Sud Territoire, la Communauté de Communes a lancé à l'automne 2017 la procédure de prise de compétence « Ecole de musique » sur le périmètre intercommunal.

La décision de créer une structure intercommunale, qui s'appuiera sur l'existant, permettra ainsi non seulement de pérenniser les activités mais aussi d'envisager les complémentarités et développements à même de répondre aux enjeux de qualité de vie et d'attractivité du territoire. L'objectif consiste à mettre sur pied la structure pour la rentrée scolaire de septembre 2018. En parallèle, une mission d'accompagnement permettra d'assister la CCST dans l'élaboration, en concertation avec tous les acteurs concernés, d'un projet pédagogique à moyen et long terme.

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Recevoir le résultat

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_09-DE



Eau Potable

1. Préambule

Depuis 2004, la politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct du service des eaux.

En mars 2010, notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence et exploite ainsi directement en régie ses différents réseaux et infrastructures.

La CCST compte à ce jour 27 communes soit environ 24 000 habitants et s'étend sur 172 km².

Notre service eau potable alimente aujourd'hui 8 600 abonnés avec une infrastructure représentant 227 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et 35 équipements : 9 unités de production d'eau potable (mise en service du puits F2), 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise et ou surpresseurs).

Les grandes orientations poursuivies par le service sont :

- La mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur eau potable validé en 2006 et réactualisé chaque année,
- La réalisation d'un processus constant d'entretien et d'amélioration de notre patrimoine,
- Le respect des exigences réglementaires,
- La pérennisation de sa régie.



2. Organisation du service

L'année 2017 a été marquée par la poursuite d'importants travaux validés par la commission eau – assainissement en avril 2015 concernant la sécurisation de l'unité de production de Delle - Faverois et l'autosuffisance en eau de l'unité de distribution de Beaucourt ainsi que la poursuite de travaux de renforcement et ou renouvellement de réseaux d'eau et de la modernisation de nos bâtiments d'exploitation.

Le service travaille jour après jour à l'amélioration de notre patrimoine commun. L'exploitation en régie de la quasi intégralité de nos 27 communes (26 communes exactement puisque Joncherey est sous contrat d'affermage avec Véolia depuis mars 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2019) nécessite une implication journalière pleine et entière, précise et pointue avec comme appuis nos agents, nos compétences, notre expertise et notre expérience.

La continuité du service est confirmée pour nos 8600 abonnés tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire (résultat d'exploitation excédentaire permettant des investissements),

Une attention particulière est portée aux contrats d'achat d'eau (à PMA* et au SIEA**) et la production d'eau potable afin de maîtriser leurs impacts financiers.

*Pays de Montbéliard Agglomération

**Syndicat Intercommunal des Eaux de Abbévillers

3. Evolution du nombre de m³ d'eau et tarifs

- L'année 2017 présente une augmentation des prélèvements sur nos communes (hors Joncherey) de 1,5 % et représente 3 827 m³ d'eau mis en circulation journalièrement. En effet, la tendance montrait depuis 2006 une baisse de la consommation de l'ordre de 1 % par an. Toutefois une relative stagnation voir une très légère reprise de la consommation est constatée depuis 4 ans. Depuis 2013, nous avons diminué nos prélèvements (hors Joncherey) de 291 m³ / jour soit de 8,1 %.

- Concernant les ventes d'eau ou échange d'eau pour 2017, 28 554 m³ (soit - 8 000 m³ par rapport à 2016) ont été vendus au syndicat des eaux de la Saint Nicolas. En effet la fuite sur le réseau à Montreux-Château a été réparée en cours d'année par le syndicat.

- Pour les achats d'eau pour 2017 (pour rappel : à PMA pour l'Unité de Distribution de Beaucourt et au SIEA pour l'UDI de Croix – Villars le Sec), une nouvelle économie globale de 18 271 m³ par rapport à 2016 a été réalisée (respectivement - 26 028 m³ et + 7 757 m³). Cela représente une diminution d'achat d'eau de 100 000 m³ depuis 2010 soit environ 25% en 8 ans. Ceci résulte :

- d'une baisse de consommation,
- d'un travail permanent de recherche de fuites,
- d'interventions rapides pour effectuer les réparations sur les canalisations détériorées,
- du renouvellement total des branchements fuyards,
- d'une gestion patrimoniale adaptée.

- Un prix de l'eau sur notre collectivité ajusté au plus près des besoins depuis janvier 2009 (+ 8 % seulement en 9 ans) en comparaison à la moyenne nationale (+ 21 %, source INSEE indice 04410 : prix à la consommation, alimentation en eau). Cette augmentation permet de rembourser les emprunts engagés pour financer les importants travaux de sécurisation et d'augmentation de la production d'eau potable sur l'unité de distribution Delle – Faverois par exemple.

- Un budget maîtrisé tant en fonctionnement (excédent de 226 000 € pour un budget réalisé en recettes à hauteur de 2,411 millions d'euros) qu'en investissement (1,5 millions d'euros de dépenses et 320 000 € de reste à réaliser) et permettant d'assurer un bon niveau d'entretien patrimonial tout en conservant un endettement raisonnable et limité (3,09 millions d'euros).



4. Les investissements en 2017

Les investissements principaux en 2017 ont consisté en :

- La poursuite des travaux pour la sécurisation de la production et de la distribution sur le secteur de Delle – Faverois. Ainsi, la 2^{ème} tranche a permis la réalisation d'une seconde liaison de sécurisation de 3 500 ml entre le puits F1 de Faverois et le château d'eau de Delle. Le coût de cette liaison est évalué à 500 000 € HT.

- En complément, et toujours dans le but de sécuriser la distribution (nota : plus spécifiquement pour les communes de Faverois et Joncherey), le tronçon de la conduite historique ainsi que les 2 chambres de vannes, situés entre la sortie de Faverois et l'entrée de Joncherey ont été renouvelés et installés sur domaine public pour un coût de 80 000 € HT.





- La poursuite de notre programme annuel de gestion patrimoniale sur les canalisations de refoulement et ou de distribution ainsi que les branchements associés soit :

- renforcement et renouvellement de 1380 ml de canalisations en fonte ductile DN 150 ainsi que 70 branchements en PEHD sur les rues de Vosges, d'Alsace et du Jura à Lepuix-Neuf pour 300 000 € HT.

- 100 ml de canalisation en fonte ductile DN 100 permettant de renforcer un maillage entre les rues du Mont Novel et du Bannet à Montbouton et renouvellement d' un branchement pour un coût de 18 000 € HT. Ceci permettra de supprimer un ouvrage inutile (réservoir du Bannet).

- 50 ml de canalisation en antenne en PEHD DN 50 et 3 branchements rue de la gare à Grandvillars pour 10 000 €,

- suppression d'une canalisation en doublon de 150 ml, amélioration des maillages et renouvellement d'une antenne de 70 ml en PEHD DN 50 ainsi que de 3 branchements rues des Verdots et impasse des Prunelles à Beaucourt pour 18 000 € HT,

- renforcement et renouvellement de 100 ml de canalisation en fonte DN 100 et PEHD DN 40 et le renouvellement de 3 branchements afin d'accompagner le développement de Lisi et la requalification du secteur sur la rue du cimetière à Delle pour 23 000 € HT.

- raccordement et mise en service d'une canalisation de 120 ml en DN 100 (nota : mise en place il y a 15 ans) pour renforcement d'un tronçon de la rue de Thiancourt à Delle avec mutation de 7 branchements pour 20 000 € HT.

- Le démarrage des travaux de réhabilitation lourde des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands à compter de septembre dernier. Ils concernent la réfection des bétons des fûts, des étanchéités des cuves et des dômes (intérieur et extérieur), le renouvellement des canalisations intérieures par des matériaux inertes et pérennes (inox) et le renouvellement des différents garde-corps et portes d'accès pour la sécurisation pour un coût de 550 000 € HT.

- Le renouvellement pour sécurisation de différents matériels et équipements d'exploitation sur nos installations de production, distribution ou stockage d'eau potable pour un total de 20 000 € HT.

- La poursuite des études pour la sécurisation de la production de l'Unité de Distribution de Delle - Faverois ainsi que les études technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt et la mise en place de filtre à charbon actif sur Grandvillars.

2017 en quelques chiffres

8600 abonnés

227 km de réseau d'eau potable

2,411M d'euros de recette

1,388M d'euros investis

Assainissement collectif et non collectif

1. Préambule

La compétence assainissement collectif a été prise au 1er janvier 2011. Le service assainissement a alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et l'ancien syndicat du SIAVA.

Cette compétence concerne à la fois la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur la territoire, et la gestion et l'entretien des infrastructures.

Les grandes orientations poursuivies sont :

- la poursuite des travaux engagés par les communes,
- la réalisation des travaux inscrits dans le contrat de rivière,
- la réalisation des travaux en fonction des impératifs fixés par l'Etat et les aides financières de l'Agence de l'eau,
- la mise en œuvre des schémas directeurs.

2. Une organisation humaine et matérielle

Ainsi le service assainissement en 2017, c'est :

- une organisation et 8 personnes qualifiées et spécialisées dans la gestion de l'assainissement pour 7,25 ETP,
- un accueil et un secrétariat mutualisés avec les services des eaux et des ordures ménagères sur le pôle technique de Grandvillars,
- des moyens matériels spécifiques (7 véhicules, postes informatiques, outillages, pompes, nettoyeur haute-pression, matériel de sécurité : détecteurs gaz...),
- l'achat de matériel d'analyse pour le fonctionnement des STEP.

Les interventions techniques en 2017 ont ainsi été constituées de :

- l'entretien des réseaux avec des hydrocurages en urgence et programmés, la dératisation des réseaux par les techniciens, le nettoyage manuel de déversoirs et canalisations par les techniciens.
- l'entretien et la réparation électromécanique des postes de relevage,
- la réparation ou création de branchements (32 réparations + 40 mises à niveau de tampons + 14 créations de branchements pour nouvelles constructions),
- le suivi des programmes de lotissements,
- la réalisation de 330 contrôles de branchement, 127 dans le cadre de ventes,
- l'encadrement de visite scolaire sur la station de Grandvillars.





3. Evolution des m3 d'eau facturés au titre de l'assainissement collectif et tarification 2017

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m3 facturé en assainissement était en diminution sur les 5 années précédentes (-1,8% par an). Le nombre de m3 facturé en 2017 est de 809 000 m3.

A partir du 1er janvier 2016, le Conseil Communautaire a défini un prix unique de la redevance assainissement à 1,75 euros HT/m3. Celui-ci reste identique en 2017.

Le prix du m3 d'eau a été de 2.10 € TTC en 2017.

A noter, que le montant de la redevance était très variable auparavant en fonction des communes. Un lissage était effectué depuis la prise en compétence en 2011.

A cela s'ajoute 0,155 euros/m3 pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevé pour le compte de l'Agence de l'eau.

4. Les investissements en 2017

L'année 2017 a été marquée par la réalisation de travaux et d'études pour l'engagement de projets d'assainissement pour un montant de 1,8M€.

- travaux sur les réseaux : création du réseau de transfert pour les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont ; mise en séparatif de réseaux sur Fêche l'Eglise ; renforcement hydraulique de la Grande Rue à Delle avec déplacement du déversoir d'orage ; extension du séparatif sur diverses rues à Joncherey et Grandvillars;

- travaux sur les stations d'épuration : mise en service de la station d'épuration de Florimont ; réhabilitation de l'armoire électrique et automatisme de la filière eau de la station d'épuration de Grandvillars;

- études de maîtrise d'œuvre : création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ; réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt ; mise en séparatif du quartier du collège à Delle, de la rue d'Alsace à Joncherey et d'une première tranche de travaux sur Courtelevant ; étude hydraulique du couple réseau/station de Faverois.

La collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. En 2017, l'ensemble des communes est géré en régie.

Les investissements 2017 ont été marqués par les études d'un montant d'environ 60 350 euros, dont :

- poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont,

- poursuite des études de faisabilité de l'assainissement sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne,

- poursuite des études pour la réhabilitation de la STEP de Beaucourt,

- études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de la rue d'Alsace à Joncherey,

- études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du quartier du collège à Delle,

- réalisation d'étude hydraulique sur Faverois,

- achèvement des études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de diverses rues à Fêche l'Eglise,

Et des travaux pour un montant de 4 124 000 euros dont :

- achèvement des travaux de déplacement du déversoir d'orage Grande rue à Delle

- achèvement des travaux d'assainissement sur les communes de Réchésy-Courtelevant et Florimont (station + réseau de transfert + réseau de collecte)

- réalisation des travaux de mise en séparatif de diverses rues sur Fêche l'Eglise,

- réalisation de diverses extensions sur Joncherey et Grandvillars,

- remplacement de l'armoire électrique de la station d'épuration de Grandvillars.

5. Le SPANC

La CCST a pris la compétence Assainissement Non Collectif au 1er janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- le contrôle des installations neuves, depuis leur conception, jusqu'à leur réalisation,

- le diagnostic des installations existantes,

- le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (tous les 4 ans).

Le règlement de service du SPANC a été instauré à la création de celui-ci par délibération en date du 12 décembre 2008.

5.1 Tarifs

Les tarifs pour 2017 des prestations n'ont pas évolué depuis 2009 et sont les suivants :

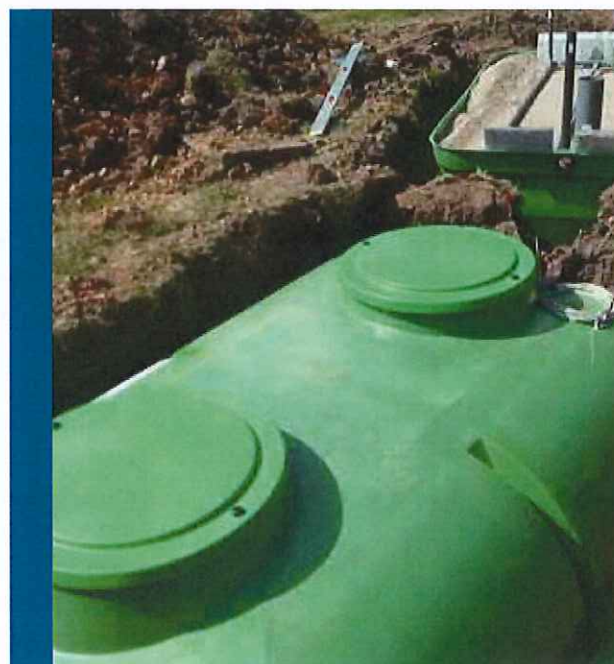
- 63.51 euros HT pour un contrôle d'installation déjà existante,

- 63.51 euros HT pour une vérification de conception (installation neuve),

- 63.51 euros HT pour une vérification d'exécution (installation neuve),

- 56.87 euros HT pour un contrôle périodique.

Concernant le service facultatif d'entretien, une participation de 22,00 euros HT est demandée pour les frais de gestion. La vidange d'une fosse standard de 3 m³ est de 174,76 euros TTC et 56,41 euros TTC pour un bac à graisse.





5.2 Synthèse des contrôles réalisés en 2017 par le SPANC

Le SPANC a réalisé, en 2017 :

- 10 certificats d'urbanisme,
- 23 permis de construire,
- 29 contrôles suite à travaux,
- 106 diagnostics d'installations existantes,
- 36 diagnostics.

Le taux de conformité pour les nouvelles constructions est de 100 %, avec des réserves régulières sur la mise en place des ventilations à terminer.

Pour les installations existantes, le taux de conformité est de 28 %.

Pour les systèmes non conformes, 42% présentent des non-conformités mineures et 58 % présentent des non-conformités avec risque pour l'environnement ou la salubrité publique.

Dans le cadre du service facultatif d'entretien, mis en place en octobre 2011, 60 propriétaires ont fait appel au service pour vidanger leurs fosses ou bac à graisse.

La démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs (3 000 euros d'aide de l'Agence de l'eau par dispositif réhabilité) a eu lieu en 2017 sur le secteur de la Suarcine et également sur d'autres petits regroupements.

Ordures ménagères

1. Préambule

La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1er janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001.

Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts. Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétences de la CCST, c'est le SIVOM qui gérait la collecte et le traitement.

Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010. Le Service Ordures Ménagères de la CCST compte 20 agents dont 17 titulaires et 3 emplois aidés.

La Communauté de Communes du Sud Territoire a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au pôle technique de Grandvillars. Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement grâce à un seul service client mutualisé.





2. Actions et animations

Animations centre de loisirs de Fêche-l'Eglise

Pour donner un coup de pouce à l'environnement, il est essentiel de savoir pourquoi et comment le faire ! Et en intégrant ces notions dès le plus jeune âge, les éco-citoyens en herbe peuvent devenir acteurs du développement durable tout au long de leur vie. C'est pourquoi une collecte spéciale leur a permis de découvrir ce qu'est un DEEE, les matières qu'ils contiennent, quels sont leurs dangers pour la santé et la nature, ainsi que les modalités de collecte et de traitement des anciens appareils.



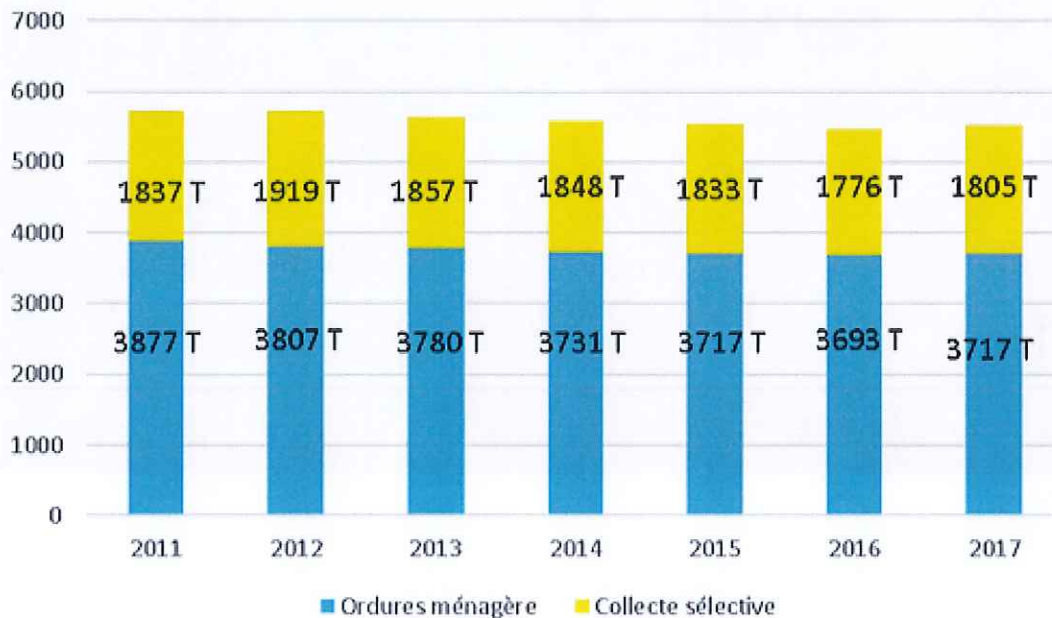
Animations scolaires

Apprendre le tri en s'amusant est l'objectif principal de ces animations scolaires. Ces petits gestes de tous les jours vont faire du bien à la Terre. Ils permettent de sensibiliser les enfants à la problématique des déchets, comprendre l'importance de la réduction du tonnage des déchets à traiter, initier des comportements en faveur de la protection de l'environnement.



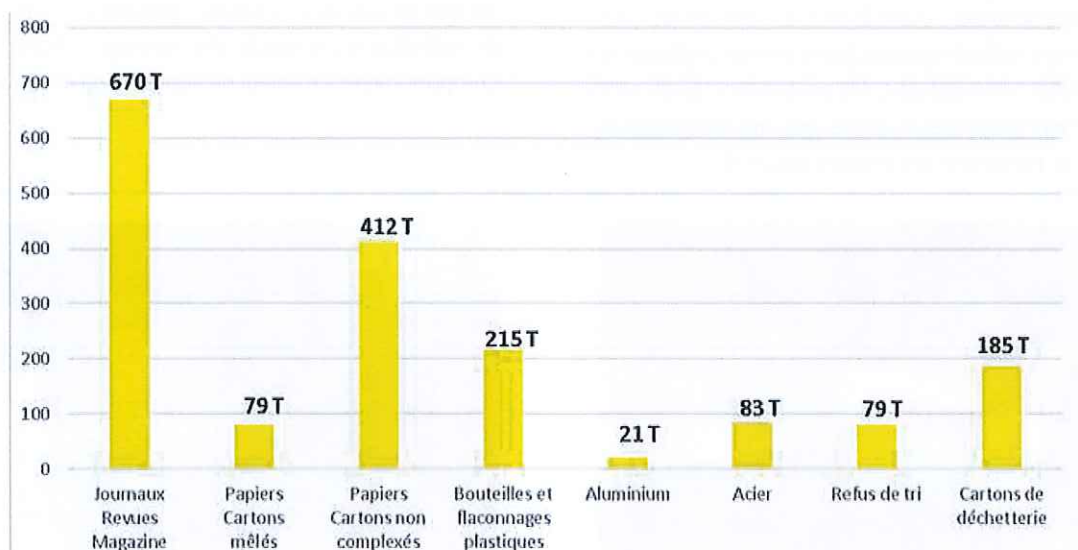
3. Le bilan et les indicateurs d'activités

Tonnage des OMR

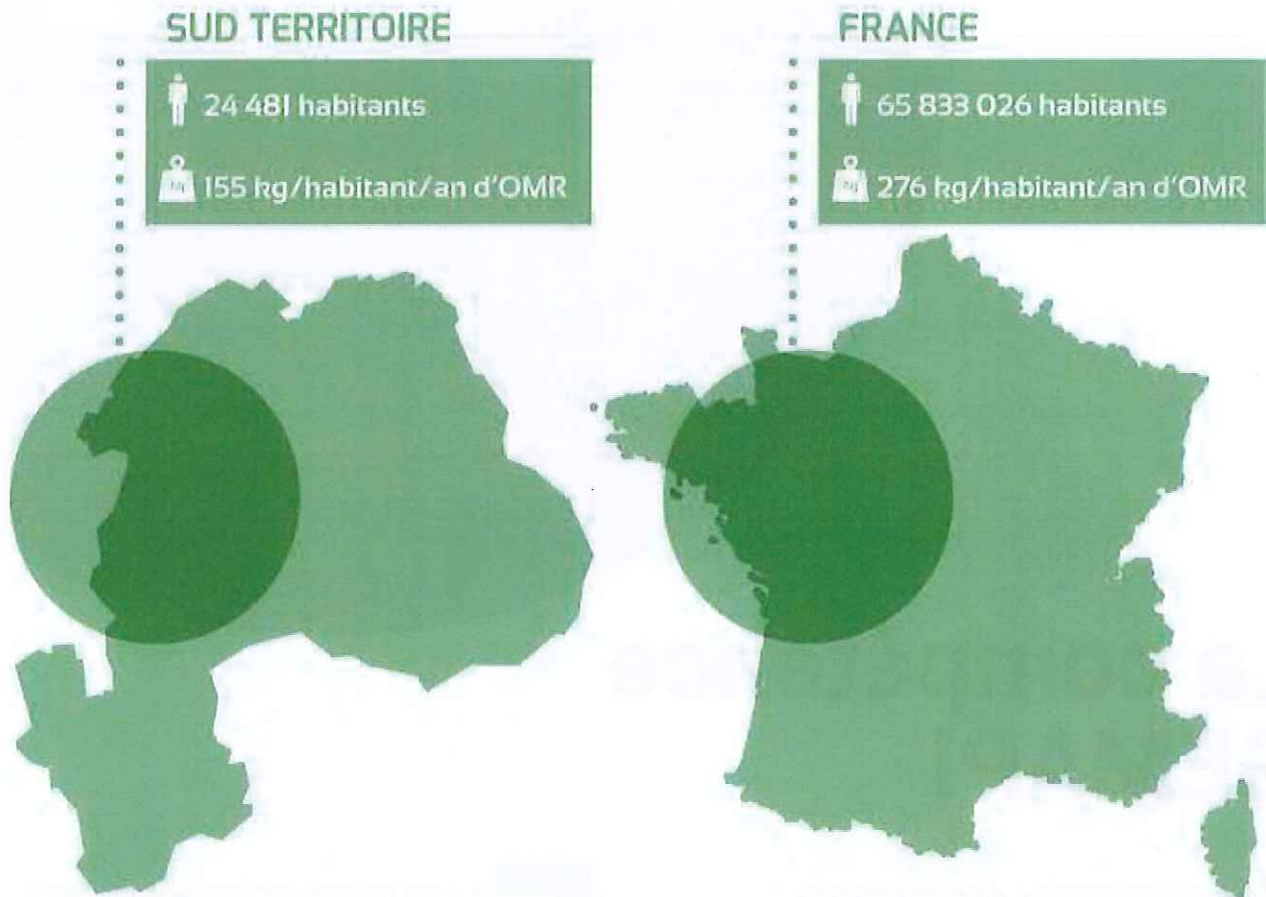


On note une légère augmentation du tonnage des ordures ménagères résiduelles (+24 tonnes) et une augmentation de 29 tonnes pour la collecte sélective

Répartition de la collecte sélective



Comparaison au niveau national



Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets

4. Les investissements 2017

Dans la prolongation du marché de maîtrise d'œuvre, nous avons attribué le marché de travaux pour la déchetterie de Florimont à l'entreprise Colas pour un montant de 625 000 €.

Nous avons également fait l'acquisition d'un camion à bras hydraulique pour un montant de 144 000 €.



La compétence GEMAPI

En attente de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) effective au 1er janvier 2018, par la Communauté de Communes du Sud Territoire, l'année 2017 est considérée comme une année de préparation.

Elle a été marquée par le recrutement, dès le 1er janvier 2017, en CDD pour une année, d'un chargé de mission dédié, dans le but d'établir un diagnostic à l'échelle du territoire de la CCST, et ce pour l'ensemble des thématiques liées à la GEMAPI. Ce poste est financé à 50% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (soit une aide de 24700€ pour le fonctionnement et 1500€ en investissement) et 30% par la Région Bourgogne Franche Comté (soit 11 400€).

Le diagnostic élaboré permettra d'identifier :

- les besoins sur le périmètre de la CCST pour l'ensemble de ces thématiques,
- les risques encourus par les personnes et les biens,
- les projets majeurs à mener,
- les aides financières.

Cette première année a permis de préparer de manière efficace la prise de compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, organisée autour de 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique

- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau :

- gestion de la ripisylve

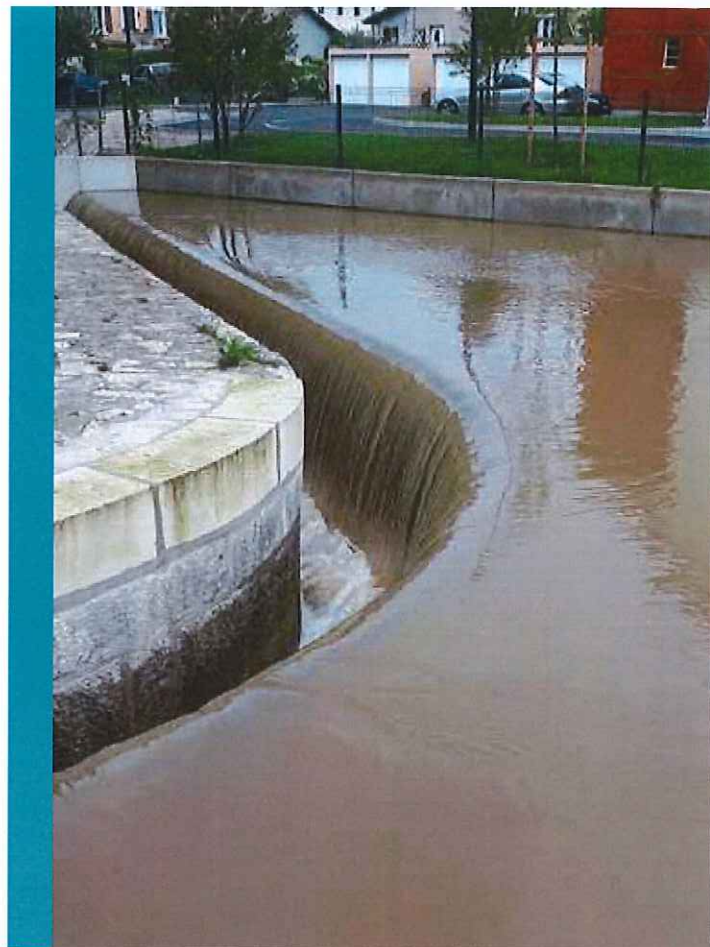
- La défense contre les inondations :

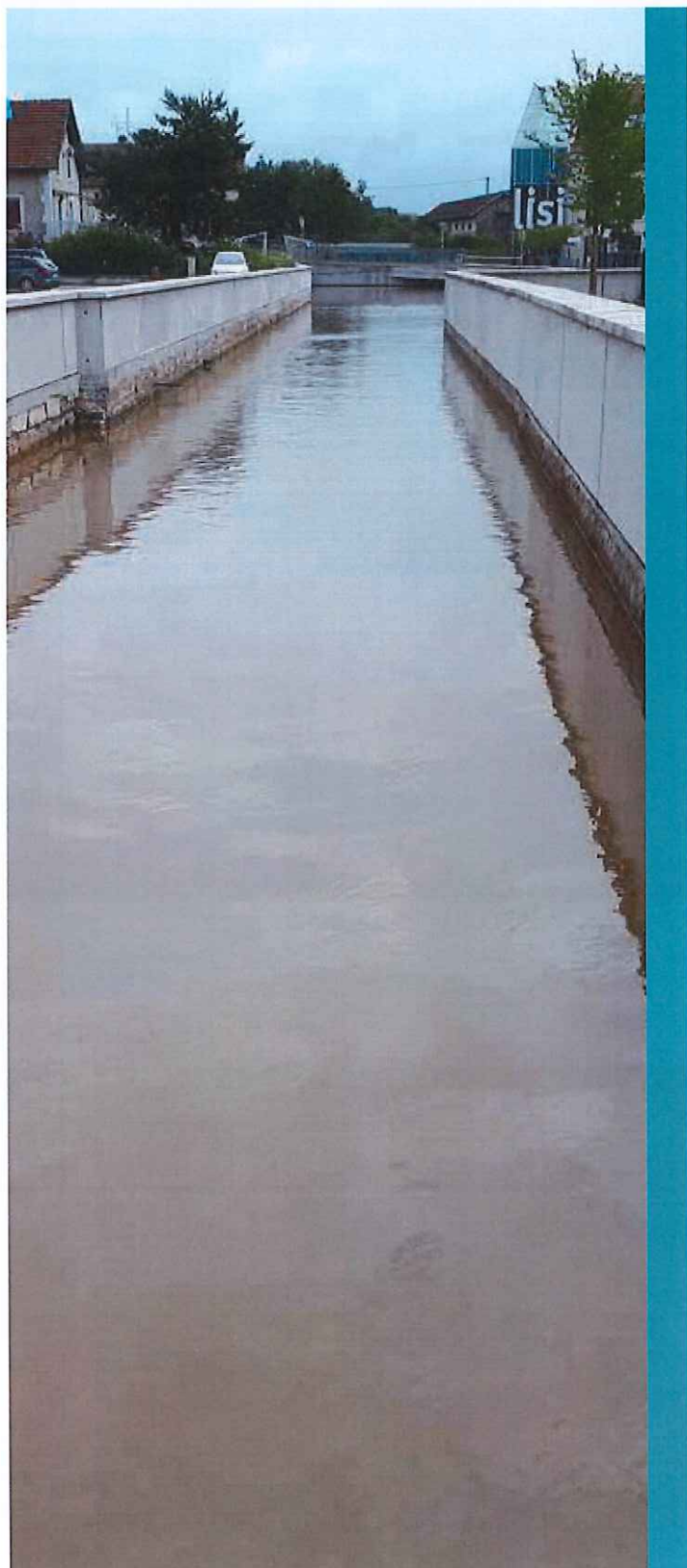
- gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues

- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

- suppression des seuils/barrages, restauration morphologique.

Ces thématiques abordées, en partie dans le contrat de rivière Allaine sur le territoire, étaient jusqu'à présent gérées par le conseil départemental. Suite à la loi NOTRe, cette compétence revient de droit aux EPCI à fiscalité propre au 1er Janvier 2018.





Plusieurs missions ont été réalisées pour l'année 2017 au niveau de la GEMAPI :

- le diagnostic GEMAPI à l'échelle de la CCST et la définition d'un plan d'action ;

- le lancement des projets majeurs en termes de restauration hydro-morphologique de l'Allaine ;
(La reprise de l'étude est subventionnée à hauteur de 80% soit 22 752€ d'aide par l'Agence de l'Eau).

- le zéro-phyto : plan de désherbage pour les communes ne l'ayant pas encore réalisé, aide pour les communes souhaitant acheter du matériel alternatif, ...
(L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 80% la réalisation des plans d'entretien pour les communes soit une aide de 10 400€) ;

- Les repères de crues (objectif du contrat rivière qui n'avait pour l'heure pas été réalisé) : étude en lien avec l'EPTB qui devrait déboucher sur la pose de repères (sur le bassin versant de l'Allaine) ;
(Etude subventionnée à 50% au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs soit 5850 €) ;

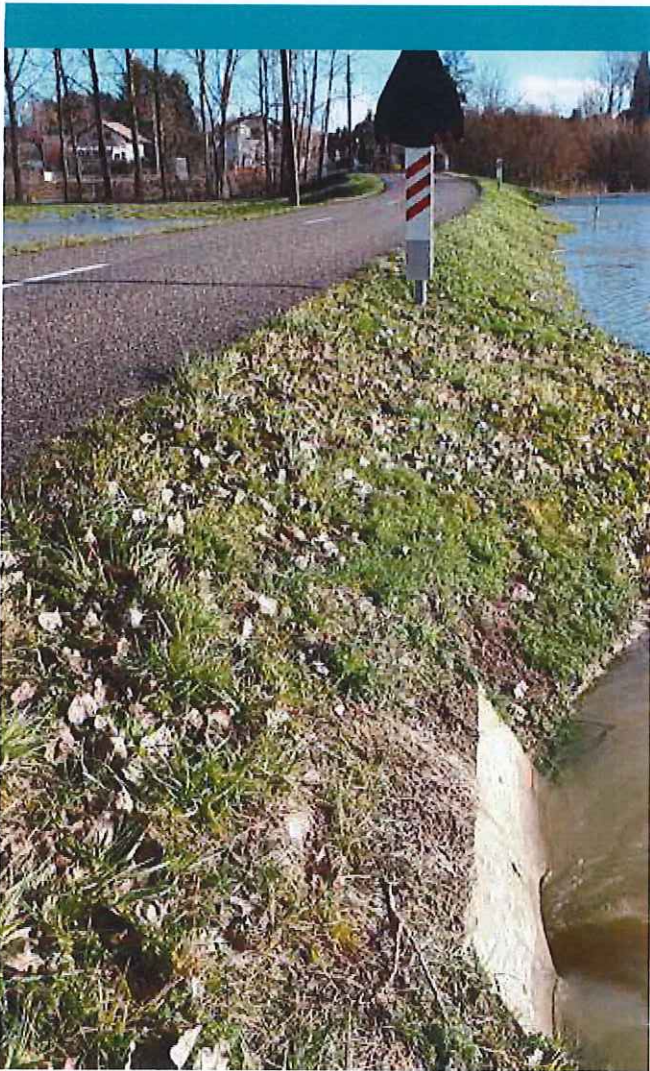
- La cartographie des cours d'eau afin de suivre et d'apporter nos remarques en temps réel sur ce travail réalisé par les services de la DDT

- Les mesures compensatoires : recherches de zones humides pour la ZAC des Grands Sillons.

- Surveillance de la qualité des nappes pour l'alimentation en eau potable et notamment la protection des captages de St Dizier l'Evêque ;

- Les cabanes du Verchat : appui environnemental et gestion du site (notamment l'aspect piscicole) ;

- Appui technique pour la SODEB, la SEM et les communes qui le souhaitent sur des dossiers concernant les cours d'eau et les milieux aquatiques.



Urbanisme - Instruction Droit Des Sols

Le service instructeur des autorisations liées au droit des sols créé par la Communauté de Communes du Sud Territoire en 2015 se charge de l'instruction, pour ses communes adhérentes, des dossiers de CUa, CUb, DP, PC, PA, PD, la décision restant prise par la Commune, autorité compétente.

Le service, basé au pôle technique à Grandvillars, compte 2 instructeurs pour 1,5 ETP. Il instruit l'ensemble des autorisations des 24 communes adhérentes.

1. Activité du service Instruction des autorisations liées au droit des sols en 2017

Entre le 1er juillet et le 31 décembre 2017, le service a instruit :

462 dossiers de certificats d'urbanisme d'information (CUa)

375 dossiers de Déclaration Préalable (DP)

150 dossiers de Permis de Construire (PC)

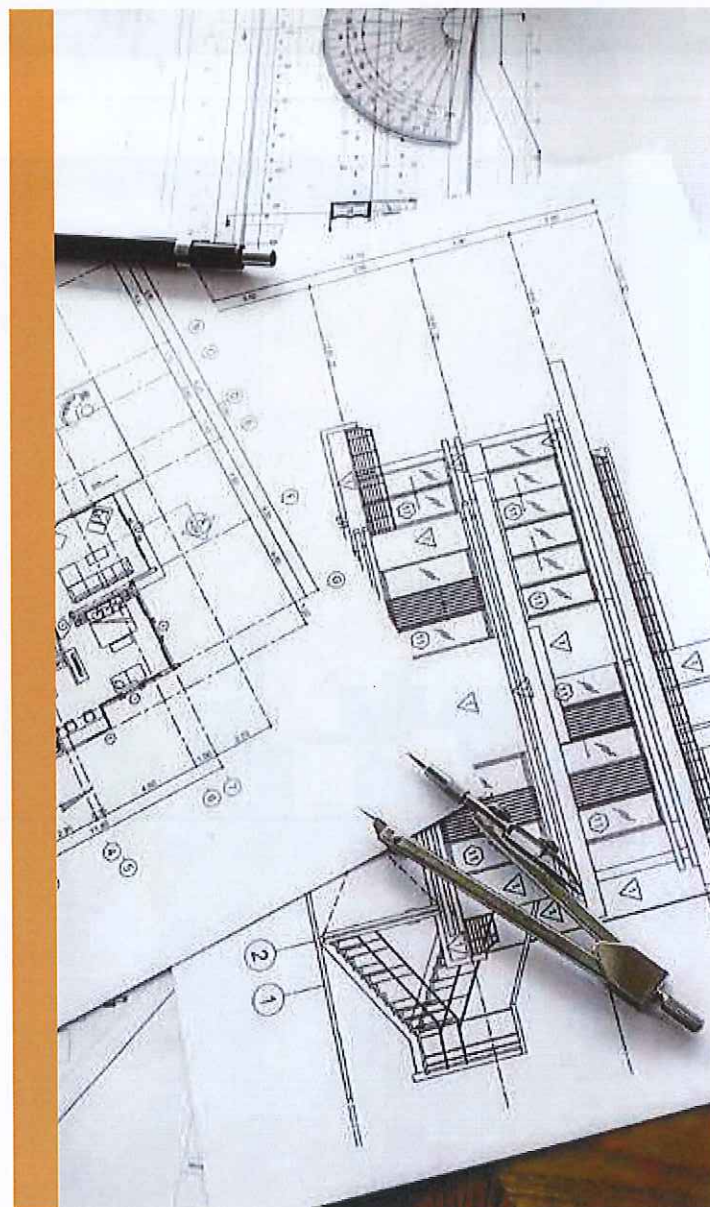
46 dossiers de certificats d'urbanisme opérationnel (CUb)

7 dossiers de Permis de Démolir (PD)

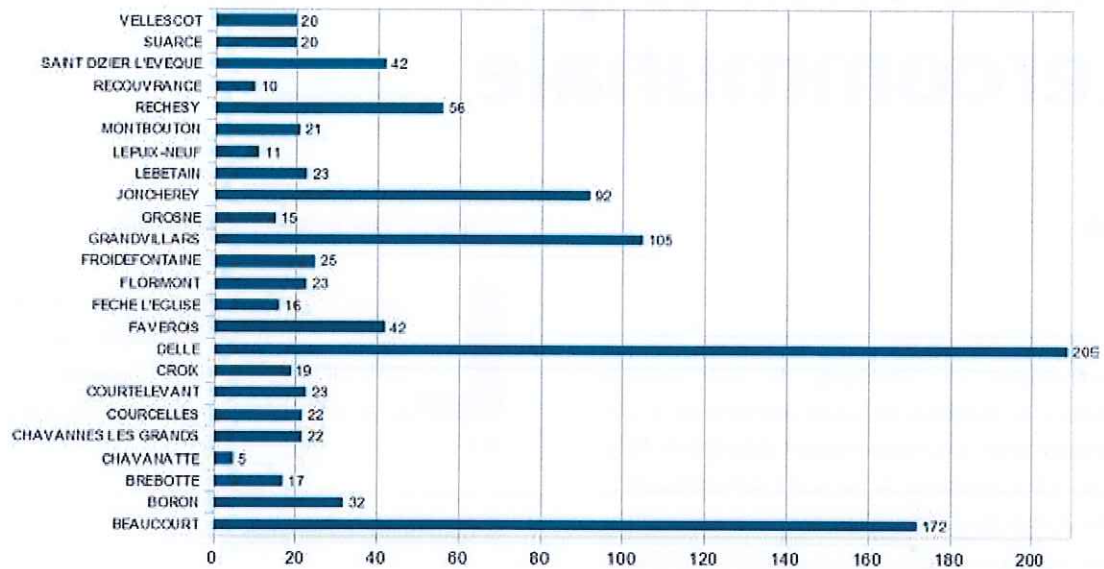
2 dossiers de Permis d'Aménager (PA)

Soit un total de 1042 dossiers sur l'année, total de dossiers supérieur d'environ 6% à l'année précédente, et en constante augmentation depuis la création du service.

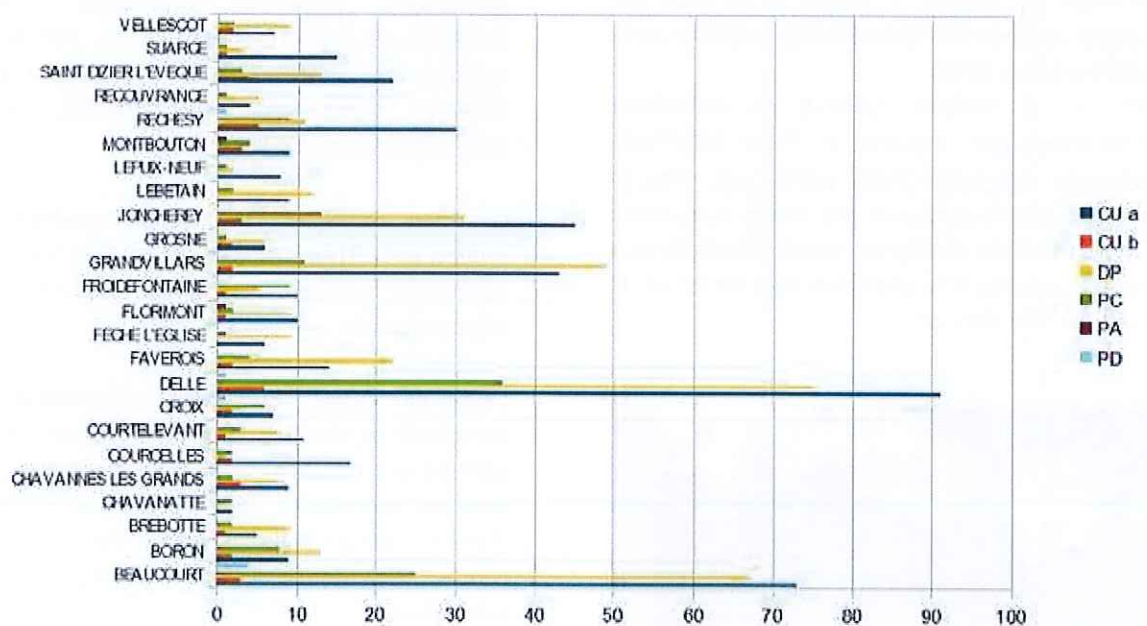
L'ensemble de ces dossiers ont été instruits dans les délais légaux fixés, aucun retard d'instruction du service n'a généré de décision tacite.



Dossier Autorisations d'urbanisme instruits par commune



Dossiers Autorisations d'urbanisme instruits par type



2. Conseil aux communes et participation aux documents d'urbanisme

Le service est également amené, sur invitation des communes qui le souhaitent, à participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme communaux.

Ainsi, en 2017, le service a collaboré aux groupes de travail et aux réunions de personnes publiques associées pour l'élaboration des PLU de Beaucourt, Delle, Joncherey et de la carte communale de Chavannes-les-Grands.

Police Municipale Intercommunale

1. Préambule

La Police Municipale Intercommunale de la Communauté de Communes du Sud Territoire effectue au quotidien plusieurs missions de police administrative. Ces missions sont directement liées à la prévention, à la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Les policiers municipaux intercommunaux sont également Agents de Police Judiciaire Adjoints. Ils ont ainsi pour mission de seconder les Officiers de Police Judiciaire.

Leurs prérogatives sont en perpétuelle évolution ; acteurs incontournables du paysage « policier », ils sont des « facilitateurs » au service des Maires et de la population, avec qui ils tissent des liens étroits.

En 2017, sur le territoire national, on dénombrait approximativement une vingtaine de Police Municipale Intercommunale. L'intercommunalité permet une mise en commun des outils de gestion et des modes opératoires. C'est un moyen d'assurer un niveau de sécurité équivalent sur les territoires concernés et le partenariat avec les forces de sécurité de l'État s'est renforcé.

2. Organisation humaine et matérielle

L'année 2017 a été marquée par le départ d'un agent, affecté à la Police Municipale de VALDOIE (90). L'effectif théorique est de 8 agents. Un recrutement a été lancé afin de remplacer cet agent dès début 2018.

3. Communes adhérentes

Au 31 décembre 2017, 17 communes adhéraient au service de Police Municipale Intercommunale :

BEAUCOURT, BREBOTTE, BRETAGNE, CHAVANATTE, COURCELLES, COURTELEVANT, DELLE, FECHÉ L'ÉGLISE, FLORIMONT, GRANDVILLARS, GROSNE, JONCHÉREY, LEBETAÏN, LEPUÏX-NEUF, RECOUVRANCE, SAINT-DIZIER L'ÉVEQUE et VELLESCOT.

Le secteur couvert est essentiellement rural avec 3 bourgs centres, soit 14142 habitants sur les 21 574 habitants des communes adhérentes au service de Police Municipale Intercommunale.

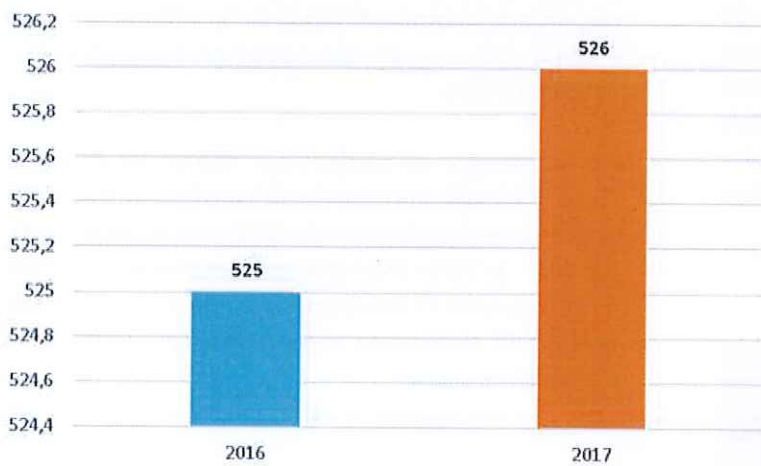
L'application du planning annualisé, incorporant trois périodes permettant de répondre le plus précisément possible aux attentes des élus des communes adhérentes en relation avec les événements (période hivernale – fêtes de fin d'année - période estivale) semble donner satisfaction et permet une couverture journalière satisfaisante au regard des événements.





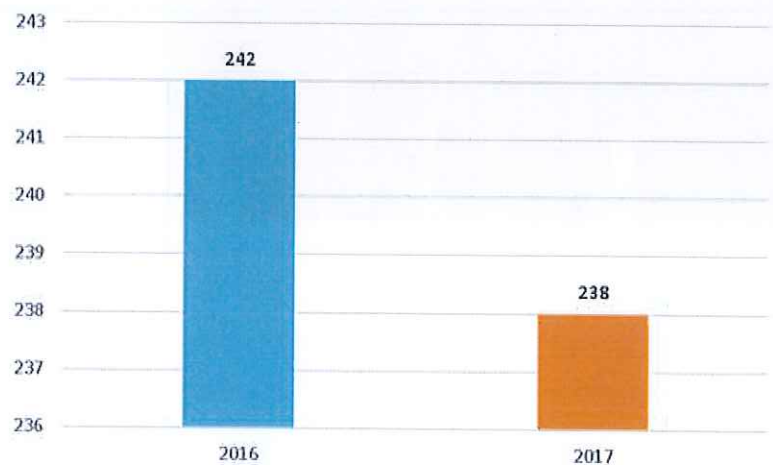
4. Activité du service en 2017

4.1 Les faits marquants



“Évolution du nombre de sollicitations”

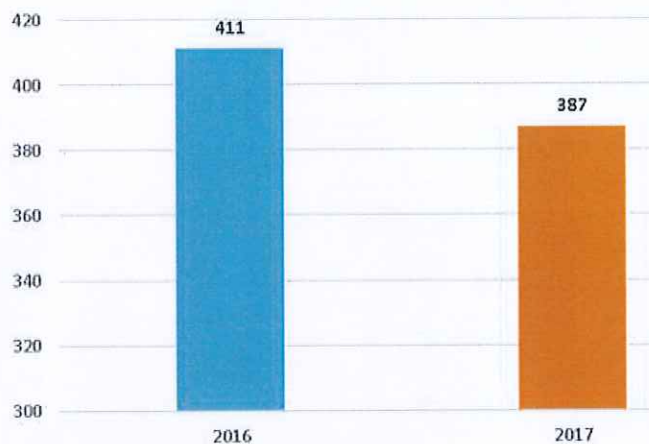
“Évolution du nombre de contrôles vitesse”



L'insécurité et les incivilités routières demeurent une préoccupation permanente des Maires des communes adhérentes à la Police Municipale Intercommunale. Les services de contrôles vitesse ont été maintenus de manière à répondre à cette demande et faire reculer le risque d'accidents en agglomération. En complément, 178 services de police de la route ont été réalisés.

En marge, une réflexion est menée afin de réorganiser ces services avec l'objectif d'une augmentation sur l'année 2018, en relation avec la volonté des élus.

La Communauté de Communes du Sud Territoire a répondu favorablement en 2017 à la proposition d'actions de prévention, émanant de la Préfecture du Territoire de Belfort, afin d'être engagée dans le cadre du Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière. En partenariat avec la Prévention Routière 90, la Police Municipale Intercommunale a procédé à 5 interventions au profit des communes et 2 interventions dans les collèges de DELLE et BEAUCOURT. Un simulateur 4 roues et 2 roues a été mis à disposition du public ; un quiz « code de la route » et une présentation de l'action de la Police Municipale Intercommunale en matière de sécurité routière ont permis de sensibiliser les participants.



“Présence aux abords des écoles”

Prévention, contact et proximité avec le public et le personnel enseignant résument l'objectif de ces services.

Une légère baisse est constatée entre 2016 et 2017, expliquée par le départ en retraite de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, dont ce service composait l'une de ses principales missions en 2016.

Par sa présence au quotidien aux abords des écoles, la Police Municipale Intercommunale contribue à renforcer le sentiment de sécurité, comme en témoigne cet événement de juin 2017 : la Police Municipale Intercommunale a interpellé un individu armé d'un poignard devant l'école maternelle de BEAUCOURT. Cette action, en période d'attentats a fait l'objet d'un article de presse.

BEAUCOURT - FAITS DIVERS

Un ado armé d'un poignard devant la maternelle

LE 24/05/2017 À 18:44

Un jeune Beaucourtois de 17 ans a été interpellé par la police intercommunale, alors qu'il faisait les cent pas devant l'école des Canetons, un couteau à la main.



Émoi hier à l'école des Canetons : la directrice et des parents d'élèves ont alerté la police intercommunale.

La directrice de l'école maternelle des Canetons à Beaucourt et la police intercommunale ont fait preuve de réactivité, ce mercredi matin. Vers 8 h 10, alors que les parents déposaient leurs enfants à l'école, le chef d'établissement a appris qu'un jeune homme se trouvait devant l'école, un poignard à la main. Âgé de 17 ans, le Beaucourtois marchait de long en large devant la grille. Sa présence inquiétait autant les parents d'élèves que le personnel de l'école. Aussi la directrice a alerté la police intercommunale du Sud Territoire. Une description physique et un signalement vestimentaire ont été transmis aux agents.

Une dizaine de minutes plus tard, les policiers intercommunaux ont repéré le jeune homme dans la rue Julg, l'axe qui longe l'école. Ils ont, à leur tour, constaté que le Beaucourtois tenait un poignard à la main, une arme classée en catégorie D. En principe, elle est en vente libre pour les adultes, avec une simple mesure d'enregistrement auprès de la préfecture de son domicile. En revanche, la vente de ce type d'arme à un mineur est prohibée.

Aucune résistance

Les agents ont procédé à l'interpellation du suspect, en flagrant délit. Selon des témoins, il n'aurait opposé aucune résistance. Il n'aurait ni cherché à pénétrer dans l'école, ni prononcé de quelconques revendications terroristes. Le jeune homme a été remis aux gendarmes de Beaucourt. L'enquête devra déterminer ce qu'il faisait devant une maternelle et comment il s'est procuré son poignard.

À ce stade, aucun élément ne permet d'établir que le mineur comptait l'utiliser dans ou devant l'enceinte de l'école. Il a été entendu dans les locaux de la brigade de Beaucourt, avant d'être remis en liberté.

Ce type d'incidents, qui tend à se multiplier dans l'Hexagone, suscite à chaque fois émotion et frayeur, surtout dans un contexte d'état d'urgence.

Pascal CHEVILLOT avec notre correspondant local Gérard SAUNIER

Les locaux de la Police Municipale Intercommunale se trouvant à BEAUCOURT et dans un souci d'équité entre toutes les communes, notamment en ce qui concerne l'accès au service, une mesure approuvée par les élus a permis la création d'une nouvelle mission de présence lors des permanences des Maires dans leur commune. Ainsi, les policiers municipaux peuvent rencontrer ces derniers, pour échanger, régler certains problèmes et recevoir à leur discrétion le public.

Les missions et prérogatives des policiers municipaux étant en constante évolution, il est constaté indéniablement une augmentation des services liés aux tâches administratives qui ont enregistré une hausse de 10,72% en 2017 par rapport à 2016.

Dans les faits notables de l'année écoulée, en août 2017, la Gendarmerie Nationale a interpellé les auteurs d'un cambriolage en flagrant délit sur renseignement de la Police Municipale Intercommunale.

Des interventions complémentaires ont également été réalisées

Divagations d'animaux : **39 interventions**

Fourrière véhicules : **21 véhicules**

Opérations tranquillité vacances :

46 surveillances d'habitations

Patrouilles pédestres : **131 services pédestres**



En novembre 2017 un individu placé sous mandat de recherche a été interpellé par la Gendarmerie Nationale grâce à l'action de la Police Municipale Intercommunale.

4.2 Investissements et équipement

La Communauté de Communes a procédé à différentes dépenses concernant l'équipement des agents :

- 1 pistolet à impulsions électriques supplémentaire afin que les patrouilles binomées puissent être équipées équitablement,
- 3 caméras individuelles dans le but d'assurer la sécurité des agents sur la voie publique (1 116 euros)
- 1 défibrillateur sur décision du CHSCT (1 856 euros) installé dans un véhicule de patrouille de la Police.

Véritable service public dédié aux élus et à la population, la Police Municipale Intercommunale de la Communauté de Communes du Sud Territoire s'inscrit au fil des années et depuis sa création, comme un acteur indispensable pour garantir, en collaboration avec ses partenaires, le bon ordre, la tranquillité et la sécurité publiques. Maintenir ces objectifs, voire les améliorer, implique de bonnes conditions de travail avec le dessein de fidéliser les agents facilitant une maîtrise et une connaissance du territoire couvert, un contact étroit avec la population et les élus, gage d'une efficacité reconnue.

Communication

1. Publications et opérations de communications

La CCST a édité deux numéros de son magazine à destination du grand public « l'Echo du Sud ». Celui-ci est distribué dans les 10 500 boîtes-à-lettres des habitants des 27 communes membres de la CCST. La première édition proposait notamment un dossier sur le temps, l'industrie horlogère et ses liens avec le territoire. La seconde édition s'intéressait en particulier au tourisme, aux atouts du Sud Territoire et aux outils développés par la CCST pour accompagner son développement.



En réponse au déficit chronique constaté en termes de couverture médiatique des actions de la CCST et face à la densité des dossiers traités au niveau intercommunal, il a été décidé la création d'une nouvelle publication de 4 pages permettant de relayer les décisions prises par le Conseil Communautaire. Le « Journal du Conseil Communautaire » concrétise ainsi la volonté des élus intercommunaux d'instaurer un lien privilégié entre la CCST et les acteurs locaux (commerçants, élus, associations...). Résumé pédagogique et illustré des engagements de la collectivité, il se veut un vecteur de compréhension et d'appropriation du projet territorial. Un premier numéro a été diffusé à l'automne à 1 000 exemplaires.



12 000

c'est le nombre d'exemplaires de l'Echo du Sud distribués

Dans le cadre de la campagne de communication lancée en 2016 reprenant dans une pellicule photo les principaux attraits patrimoniaux, naturels, industriels et humains du Sud Territoire, et dans la continuité de l'édition des sets de table, les 3 bâches routières situées à l'entrée des 3 bourgs-centres ont été changées pour s'adapter aux nouveaux concept et visuel.



2. Communication digitale

Compte tenu de l'importance de l'outil internet dans le quotidien des habitants, le site de la Communauté de Communes (www.cc-sud-territoire.fr) apparaît comme un moyen de communication essentiel.

Il s'enrichit ainsi chaque jour dans le but non seulement de promouvoir l'action de la collectivité mais aussi de rendre service aux administrés via toute une série d'informations mise à jour régulièrement : horaires des différents services, formulaires à télécharger, tarifs, délibérations...

Le fil d'actualité permet également de s'informer sur les différents événements ayant lieu dans le Sud Territoire.



Lancée en février 2017, la page Facebook de la Communauté de Communes a compté en 2017 une trentaine de publications.



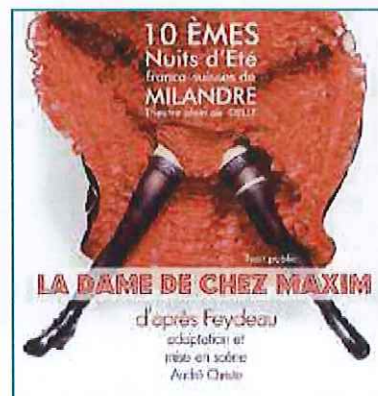
3. Partenariats de communication

Dans le cadre du développement de l'image et de l'attractivité du Sud Territoire, la CCST est partenaire des grands événements locaux. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation dans la communication des événements / structures partenaires.



La CCST a renouvelé en 2017 le partenariat de communication avec les associations organisatrices du festival « Musiques Plein Sud » qui s'est déroulé dans les communes de Suarce, Boron et Lebetain les 08, 09 et 10 septembre (8 500 € pour chacune des 3 associations).

Comme chaque année, cette sixième édition a permis de proposer aux habitants du Sud Territoire 3 spectacles musicaux de haute tenue, gratuits, en milieu rural.



La CCST a renouvelé en 2017 son accompagnement des principales structures locales dont les actions en matière de diffusion de spectacles rayonnent au niveau communautaire et extracommunautaire : Maison Pour Tous de Beaucourt, Delle Animation, Grand'hilare, association franco-suisse Nuits d'été qui produit le spectacle théâtral bisannuel « Les Nuits de Milandre », association Vivre ensemble de Brebotte dans le cadre de son spectacle historique annuel son et lumière (10 000 € par structure) et Comité des fêtes de Suarce pour la fête de l'Ane 2017 (3 000 €).

Vie institutionnelle

1. Démocratie locale

Pour l'année 2017, il y a eu 6 bureaux :

- Le 19 janvier
- Le 16 février
- Le 30 mars
- Le 22 juin
- Le 21 septembre
- Le 30 novembre

Les 8 conseils communautaires ont eu lieu

- Le 26 janvier
- Le 9 mars
- Le 13 avril
- Le 15 juin
- Le 27 juin
- Le 28 septembre
- Le 9 novembre
- Le 7 décembre

En tout, 194 délibérations ont été adoptées.

7 commissions d'appels d'offres ont été réunies en 2017 :

- Le 16 février
- Le 9 mars
- Le 30 mars
- Le 7 juin
- Le 22 juin
- Le 28 septembre
- Le 28 septembre

2. Participation financière aux partenaires/autres structures institutionnelles

STRUCTURE	MONTANT
AVADEM	1 624€
MISSION LOCALE	26 370€
ADN FC	30 000€
BELFORT TOURISME	12 000€
SDIS	1 141 757€
SMAU	19 496€
SCOT	14 400€
POLE METROPOLITAIN	4 251€
MEDEF	4 900€
MONTANT TOTAL	1 254 798€

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Berger
Levaut

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_09-DE

Vie institutionnelle

